

“Et puis l'histoire
 “ D'Adam, d'Eve et des animaux,
 “ Voyez, Messieurs, comme ils sont beaux ”
 “ Voyez la naissance du monde,”
 “ Voyez.....”

Mais par malheur, toujours comme le personnage du fa-
 buliste, le député de l'Islet n'a oublié qu'un accessoire
 important : celui d'allumer son petit lampion rouge.

MARCHANDS DE BOIS ET COLONS.

A entendre le bouillant Achille libéral, sous notre régime
 le marchand de bois écrase le colon et sous l'administration
 paternelle et bienfaisante de son modèle le colon était heu-
 reux. Eh bien ! M. l'Orateur, la vérité est que le fétiche du
 député de l'Islet, avec sa réserve des trente mois, avait
 placé le colon dans une position des plus misérables, et que
 l'abolition de cette malencontreuse réserve a été accueillie
 avec un universel soupir de soulagement par les pionniers
 de notre domaine national. N'est-ce pas le parti conserva-
 teur qui a combattu cette législation inique pour le colon ?
 Qui nous l'a imposée ? M. Geo. Duhamel, M. Mercier, le
 député de l'Islet lui-même. Ouvrons les journaux de la
 Chambre de 1889, page 69 et, qu'y voyons-nous ?

“ M. Picard propose en amendement, secondé par M.
 Déchesne, (Témiscouata), que tous les mots après “ Que,”
 jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient
 remplacés par les mots suivants : “ Le bill soit renvoyé de
 “ nouveau à un comité général de la Chambre, avec instruc-
 “ tion de l'amender en retranchant la section trois (3) et en
 “ la remplaçant par la suivante :

“ L'article 1343 des Statuts Refondus de la province de
 “ Québec est abrogé.”

Qui a voté contre cette demande ? Le parti de l'honorable
 député de l'Islet, l'honorable député lui-même.

Et que disait ce fameux article 1343 autour duquel on se
 battait ?

“ La personne munie d'une licence a le droit en vertu